

LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

- VASA CF n° 00593*
- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n° 2021-0001/PRES du 05 janvier 2021 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu** le décret n° 2021-0002/PRES/PM du 10 janvier 2021 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2021-0023/PRES/PM/SGG-CM du 01 février 2021 portant attribution des membres du Gouvernement ;
- Vu** la loi n° 010-2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'établissements publics ;
- Vu** le décret n° 2014-615/PRES/PM/MEF/MS du 24 juillet 2014 portant statut général des Etablissements publics de santé (EPS) ; *med / 07/07/2021*
- Vu** le décret n° 2015-1624/PRES-TRANS/PM/MS/MESS/MEF du 28 décembre 2015 portant approbation des statuts particuliers des Centres hospitaliers universitaires ;
- Vu** le décret n° 2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation du Ministère de la santé ;
- Sur** rapport du Ministre de la Santé ;
- Le** Conseil des ministres entendu en sa séance du 16 juin 2021 ;

DECRETE

ARTICLE 1 : Les personnes dont les noms suivent sont nommées Administrateurs au Conseil d'administration du Centre hospitalier universitaire Yalgado OUEDRAOGO (CHU-YO) :

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère de la Santé :

- Monsieur Wendlasida Thomas OUEDRAOGO, Mle 109 322 L, Médecin de santé publique, en remplacement de Monsieur Yacouba SAVADOGO.

Au titre du ministère de l'Economie, des finances et du développement :

- Monsieur Idrissa COMPAORE, Mle 41 577 B, Inspecteur dutrësor, en remplacement de Madame Ida OUEDRAOGO/PARE.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT L'UNIVERSITE JOSEPH KI-ZERBO

- Monsieur Adama SANOU, Mle 117 492 M, Professeur titulaire en chirurgie générale.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES TRAVAILLEURS DE L'ETABLISSEMENT

- Monsieur Nonguema NABY, Mle 51 652 K, Attaché de santé, option anesthésie réanimation, en remplacement de Monsieur Adama OUANGRAOUA.

ARTICLE 2 : Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement et le Ministre de la Santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 12 juillet 2021



Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre

Christophe Joseph Marie DABIRE

Le Ministre de l'Economie, des
Finances et du Développement

Lassané KABORE

Le Ministre de la Santé

Charlemagne Marie Ragnag-Newendé OUEDRAOGO